

Compte rendu de la réunion du lundi 29 novembre à partir de 14h

Rappel : « Urgence, une nuit à l'abri » est opérationnel pour offrir quelques nuits de mise à l'abri tout en faisant pression sur le 115.

A l'ordre du jour :

- La prochaine réunion à la préfecture :
 - Quelle position par rapport au sujet présenté : la numérisation des dossiers ?
 - Les dossiers présentés, pour quelle interpellation, quelle problématique?
 - Échanges sur la façon dont chaque association appréhende ces réunions avec la préfecture.
 - Le point sur la situation des MNA en Moselle
 - Les problématiques de rupture de parcours d'insertion pour les personnes qui changent de statut (étrangers malades -> vie privée familiale suite à demande exceptionnelle, ...)
- Les étrangers semblent être dans le collimateur d'un grand nombre de candidats à la présidentielle, et les discours de rejet sont de plus en plus nombreux. Ils pèsent sur les droits, l'accès aux droits. Quels outils pour inverser, ou au moins freiner ce mouvement?
- Et sans doute d'autres points que vous souhaitez voir abordés...

Présents (organisations) : SPF, LDH, CASAM, SMM, MRAP, RESF, pastorale des migrants, La Cimade

Excusés : Welcome, COMSyr, Secours catholique, SPADA, Médecins du Monde.

A inviter MC Fermat des équipes Saint Vincent

Une invitation avait été adressée aux gestionnaires du CRA pour un échange. Ayant trop de travail, ils ne sont pas présents mais ils sont preneurs d'éventuelles demandes de notre part.

En préalable, le SPF fait état des pressions des CADA exercées sur des résidents en situation irrégulière pour qu'ils quittent les lieux. Attention, les personnes ayant quitté le foyer sont ensuite considérées par le 115 comme ayant quitté volontairement. Accord pour donner consigne de ne pas quitter sans autre solution d'hébergement assurée.

1. La prochaine réunion avec la préfecture.

Ces réunions « régulières » sont en général présidées par le SG ; les associations sont invitées à porter « ce qui les irrite » et peuvent en amont communiquer des dossiers individuels en nombre limité. Ce dispositif est complété par une adresse électronique dédiée pour obtenir des informations sur des dossiers en cours.

La présentation de dossiers individuels a toujours été compliquée : choisir de présenter quelques dossiers pouvant s'apparenter à une rupture d'égalité. Par ailleurs, la politique gouvernementale fait que l'on sera toujours insatisfait.

La dématérialisation.

Nous rappellerons l'obligation pour l'Etat de mettre une alternative au tout numérique, confirmée par voie de justice (voir communiqué de presse en pièce jointe.)

Les associations feront état de leur inquiétude au vu des difficultés connues à partir de l'expérience d'autres départements ou de la leur propre.

Quelques exemples :

Ces difficultés portent en particulier sur les pièces ajoutées. La préfecture peut avoir des pièces sans qu'elles figurent sur le dossier numérique. RESF prépare un recensement des difficultés déjà rencontrées.

Plateforme ANEF, seuls les employeurs peuvent mettre la déclaration mais seulement pour ceux qui ont déjà un titre de séjour.

Problèmes aussi pour l'enregistrement des détenteurs d'un visa long séjour. Le fait que les personnes soient confrontées à un bug font qu'elles n'arrivent plus à s'en sortir. La démarche en devient insécurisante pour les personnes.

Et une question : cette mise en place de la dématérialisation est-elle accompagnée par la mise à disposition de personnels dédiés à l'accompagnement humain des usagers ?

Cette question est suivie d'une remarque : l'organisation des services est en cause lorsque ce sont des jeunes en service civique ou des personnes qui n'ont pas la qualification nécessaire qui reçoivent.

Les dossiers présentés

La LDH a sélectionné des dossiers emblématiques (car déjà soumis par mail) : un jeune sorti de l'ASE qui travaille n'a que des récépissés, une jeune arrivée à l'âge de 12 ans maintenant travaille sans titre de séjour car elle attendait la naturalisation.

Deux autres dossiers correspondant à des changements de statut avec des problèmes de délais de traitement et de changement d'approche par rapport au travail (*cf point 3*).

Le CASAM a transmis 5 dossiers d'AES car cela relève de décisions discrétionnaires.

Le secours catholique en présente 2, JRS-Welcome 1.

RESF n'en présente plus. SMM n'en n'a pas adressé formellement cette fois-ci mais vient d'adresser un courrier à la préfecture sur les Afghans et y cite des cas de non-réponse depuis 2017. Le COVID a bloqué des déplacements mettant en difficulté les personnes. La LDH a eu recours au défenseur des droits.

Débats, problématiques associées au suivi des dossiers

Les non-réponses nous placent devant un dilemme. En effet, une non-réponse dans les 4 mois constitue un refus implicite et certaines demandes d'AES (admission exceptionnelle au séjour) nécessitent 18 à 24 mois d'étude.

Demander le motif du refus expose à une OQTF.

Toutefois, le CASAM considère que cette règle de refus implicite n'existe pas et il continue à alimenter les dossiers afin d'éviter le risque de refus explicite et d'OQTF.

Les documents demandés

La préfecture demande des pièces qui ne figurent pas dans la liste officielle du CESEDA(par exemple l'attestation sur l'honneur de la composition familiale). Même si cette attestation peut synthétiser des arguments donnés au préfet, il y a des situations où cette fiche ne vient pas en appui à la demande .

Afghanistan

Au CRA de Metz, il n'y a pas eu de reconduites directes en Afghanistan mais des reconduites en Hongrie de dublinés qui reconduit en Afghanistan.

Des reconduites ont été demandées par d'autres départements que la Moselle. Le problème des afghans, qu'ils soient en danger ou au titre de la réunification familiale, c'est d'abord de sortir du territoire

Femmes victimes de violences

Les annonces de Darmanin sur les femmes victimes de violence conjugales, qui seraient régularisées, n'apportent rien de nouveau. Cette possibilité inscrite dans la loi suppose un dépôt de plainte et des preuves, ce qui reste un obstacle pour les victimes . Cela est d'autant plus vrai pour les femmes sans papiers.

Point divers à propos de la réunion préfecture

Redemander des réunions trimestrielles, des réponses aux questions posées sur le mail dédié (pas seulement de forme).

Pour les ni-ni (ni régularisables ni expulsables), il est nécessaire que le préfet utilise son pouvoir discrétionnaire. (AES)

Questionner le préfet sur l'explosion des arrivées à Metz **en octobre**. Au SPADA , 73 demandes asile par mois ; 361 en octobre (Balkans).

On a constaté un blocage des dossiers d'AES pour les ressortissants algériens depuis l'affaire des visas.¹

Accord pour rencontrer les organisations syndicales de la préfecture, du fait de problèmes liés à l'accueil.

2. MNA : des multiples exemples de dysfonctionnements

Bien que le département soit dans le déni, il y a des problèmes de scolarisation après 16 ans .

Les MNA ont des récépissés pendant longtemps , alors ils répondent à tous les critères leur permettant d'obtenir des titres de séjour.

SMM ne prend plus en charge ces dossiers de MNA car , pour les mineurs, la personne qui prend en charge le dossier doit avoir la responsabilité parentale.

Les personnels de l'ASE sont confrontés aux mêmes difficultés que nous pour obtenir les documents nécessaires à la préparation des dossiers de titre de séjour.

La préfecture accepte la preuve des démarches pour les demandes de passeport , ce qui constitue une avancée liée à notre action.

Le 18 décembre (journée internationale des migrants de l'ONU), les EGM organisent un rassemblement à partir de 14 heures sur le parvis de droits de l'homme. Difficulté à monter un collectif car les jeunes ne veulent pas se mettre en avant.

3. Changement de statut

Prenons un exemple : des personnes en emploi avec un titre de séjour obtenu pour raisons de santé , qui demandent un titre de séjour sur un autre fondement, sont obligées ainsi que leurs employeurs de faire toutes les démarches comme si c'était leur premier emploi dans l'entreprise alors qu'elles peuvent y être encore en CDI.

Une procédure incompréhensible pour les employeurs et pour les personnes.

4 - Quels outils pour inverser, ou au moins freiner, le mouvement de dénigrement des étrangers ?

Au-delà de la mobilisation proposée par les EGM le 18 décembre, peut-on envisager de rencontrer les candidats aux élections législatives ?

Cela ne fait pas l'accord car trop lourd et d'une utilité peu avérée. On pourrait provoquer plutôt une rencontre avec les députés qui seront élus, en s'appuyant sur le rapport d'Aurélien Tachet.

Autres pistes : utiliser la presse pour dénoncer des idées fausses, en étant attentifs à redonner de l'humanité aux migrants par des portraits de migrants et de parcours. C'est sans doute en apportant des faits concernant des personnes vivant ici que l'on pourra peut-être intéresser la presse.

¹ Remarque : il n'y a pas d'admission exceptionnelle au séjour pour les algériens (accords franco-algériens). Il ne peut y avoir que des demandes de cartes de résident. *B LECLERC*

Documents annexes :

[Communiqué de presse concernant la dématérialisation](#) imposée et la décision de justice en Guyane signé de plusieurs associations dont La Cimade, le Secours Catholique, la LDH..

[Les propositions concernant les jeunes majeurs étranger](#) portées par plusieurs associations et syndicats et l'article de Politis sur le même sujet : [« la fabrique des sans papiers »](#)

La représentante du SPF cite un article de Politis, « la fabrique des sans-papiers » qu'elle nous transmettra.

La maison des droits de l'enfant et des jeunes : [dossier de présentation](#) et [le lien vers l'article de presse](#)

Et des liens utiles :

https://www.accesauxdroits.org/index.php/content_page/item/2987-adepape-57-entre-tous

<https://fnadepape.org/les-associations/grand-est/>

<https://www.infomie.net/>